



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 11 octobre 2023**

Délibération n° 25

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 05 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
19/10/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Madame Catherine CHALAYE à Madame Michelle MICHEL, Madame Brigitte BENAT à Monsieur François CHATAING, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Quentin PETIT à Madame Ginette VINCENT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Marlène LASHERME

Secrétaire de séance : Guy CHOUVET

La séance a été levée à : 22 H 40

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques - Ingénierie
Affaire suivie par : G.ROUBIN

Objet :	Rue Truchard Dumolin partie publique : dissimulation des réseaux basse tension, éclairage public et TELECOM : autorisation de confier les travaux au Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire
----------------	--

Rapporteur : Philippe RIBEYRE

La Ville a souhaité procéder à l'enfouissement des réseaux de la rue Truchard Dumolin sur la partie publique et a décidé de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire qui a établi un avant-projet.

Délibération n°25 du mercredi 11 octobre 2023

1 Dissimulation du réseau basse tension :

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente. Ces travaux ont été estimés à **44 121,00 H.T.**

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut réaliser ces travaux dans le cadre du Programme « Article 8 du Cahier des Charges » en demandant à la commune une participation de 47,6 % du montant hors taxes de la dépense, soit :

$$44\ 121,00\ \text{€} \times 47,6\ \% = 21\ 001,60\ \text{€ HT soit } 25\ 201,92\ \text{€ TTC.}$$

2 Travaux d'éclairage public :

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente. Ces travaux ont été estimés à **11 596,75 H.T.**

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 85 % du montant hors taxes de la dépense, soit :

$$11\ 596,75\ \text{€} \times 85\ \% = 9\ 857,24\ \text{€ H.T soit } 11\ 828,69\ \text{€ TTC.}$$

3 Enfouissement TELECOM :

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé conformément à la convention cadre signée le 30 juin 2015, entre le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire et ORANGE, pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs.

L'estimation de ces dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est s'élève à **6 434,48 T.T.C.**

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant pour lesquels il appellera, auprès de la commune, une participation de :

$$6\ 434,48 - (162\ \text{m} \times 8\ \text{€} \times 1,20) = 4\ 879,29\ \text{€ TTC.}$$

Récapitulatif des participations :

Dissimulation du réseau basse tension	25 201,92 €
Travaux d'éclairage public	11 828,69 €
Enfouissement TELECOM	4 879,29 €
Montant total	41 909,90 €

Ces participations pourront être revues en fin de travaux pour être réajustées suivant les montants des dépenses résultant du décompte définitif.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/10/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avant-projet des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Truchard Dumolin partie publique proposé par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente,

- FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 103 808,08 € suivant le tableau ci-après :

Dissimulation du réseau basse tension	25 201,92 €
Travaux d'éclairage public	11 828,69 €
Enfouissement TELECOM	4 879,29 €
Montant total	41 909,90 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- INSCRIT à cet effet la somme de 41 909,90 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 1
Roland LONJON

Signé le 11 octobre 2023,
Le Secrétaire de séance,
CHOUVET Guy,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 11
octobre 2023